



Appréciation des durées de vie des systèmes de finition de type lasure et peinture selon l'exposition dans l'ouvrage et selon la conception des menuiseries extérieures en bois

Etude PREDIFIMEX

Concrètement, les principaux acquis de l'étude PREDIFIMEX permettent :

D'affiner la cohérence ainsi que la complémentarité des essais de vieillissement artificiel VA-QUV et des essais de vieillissement naturel VN, pour le niveau 6 correspondant à 3 ans de VN :

- Tous les systèmes, hormis le 4, obtiennent des résultats de classement VN EN 927-3 similaires à ceux obtenus en pré-classement QUV EN-927-6. Le système 4 a été déclassé du fait de la valeur d'adhérence dégradée après 3 cycles de VN.

D'identifier l'influence de la localisation en France Métropolitaine et du climat du site d'exposition de VN selon NF EN 927-3, sur les performances et sur le classement final du système de finition évalué :

Tous les systèmes, hormis le système 3, obtiennent le même résultat de classement en VN EN 927-3 quel que soit le site d'exposition,

- Le système 3 obtient un résultat différent par site. Le classement du résultat le plus défavorable au plus favorable est par site : BDX >> TOULON >>> PARIS = BREST. Il obtient à Bordeaux et Toulon un niveau inférieur à celui obtenu en QUV.
- Le craquelage et/ou l'adhérence sont les 2 critères ayant déclassés les systèmes concernés.

De fiabiliser un protocole de vieillissement naturel des finitions sur châssis de fenêtre bois afin d'évaluer la tenue de la finition sur les points singuliers de conception de la fenêtre :

- En 2024, ce protocole est proposé en annexe du projet de révision de la NF P 23 305,
- Les systèmes de finition 1 et 6 sont performants pour chacun des 3 concepts à l'issue des 3 ans de VN. Aucune défaillance sur les 4 sites quel que soit le concept. Il est d'autant plus important d'avoir un film de finition restant ductile après vieillissement pour les points singuliers tels que les arêtes et arrondi de profil.

D'approcher qu'une teinte foncée avec un fort coefficient d'absorption (supérieur à 0,7) augmentent significativement l'échauffement d'une surface,

D'identifier qu'une forte chute de rétention de brillant doit questionner sur la performance du système de finition. Dans certains référentiels de peinture, le seuil de 50% de rétention de brillant est souvent proposé comme critère de performance. Pour les systèmes de finition pour bois, à l'heure actuelle, il n'existe pas de seuil de rétention de brillant. L'étude PREDIFIMEX, ainsi que l'étude INFIPERF (se terminant en 2024) contribuent à la définition de ce seuil pour la rétention de brillance,

D'observer le développement des champignons de bleuissement quel que soit le système et indépendamment du support (chêne ou pin traité) et sur tous les sites. Le nettoyage annuel des surfaces peintes est requis. Il peut être nécessaire de nettoyer plus fréquemment certaines surfaces dès que leur niveau d'aspect général le requiert.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr

REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général en faveur des fabricants français de l'ameublement (meubles et aménagements) et du bois (menuiseries, charpentes, panneaux, bois lamellé, CLT, ossature bois, ...). Le CODIFAB fédère et rassemble 4200 PME/ETI et plus de 15000 artisans, représentés par leurs organisations professionnelles :



Les actions collectives ont pour objectif d'accompagner les entreprises de création, de production et de commercialisation par : une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr